

Extraits du règlement

► Art. 11 :

(...) Toute personne refusant le contrôle de ses déchets se verra interdire le déchargement de son véhicule (...)

► Art. 12 :

(...) Les usagers sont civilement responsables des dommages qu'ils causent aux biens et aux personnes à l'intérieur du site (...)

(...) L'usager est seul responsable des pertes et vols qu'il subit à l'intérieur du site. Il est tenu de conserver sous sa garde tout bien lui appartenant (...)

(...) La présence de jeunes enfants sur le site est vivement déconseillée. Toutefois, dans un but pédagogique, les parents souhaitant faire participer leurs enfants au tri sont tenus de les prendre par la main et en sont pleinement responsables (...)

► **Bon à savoir :** Les habitants de pavillons pourront désormais retirer leur quota de sacs déchets verts chaque premier samedi du mois à la déchetterie.

Tarifs

Particuliers Élancourtois :	Artisans/commerçants Élancourtois :
0 €	15 € TTC
Cubage limité à 1 M ³ par visite et à 3 M ³ par semaine*	Dans la limite de 3 m ³ par semaine**

*Au-delà de ce volume, faites une demande par fax au Service Environnement : 01 30 66 45 45

**Décompte effectué par le gardien.
Règlement à l'ordre du Trésor Public.



► Votre déchetterie

Z.A. des Côtes
Rue Jean Monnet
78990 Elancourt

► Horaires d'été

Du 15 mars au 15 octobre inclus
Les lundis, mercredis, vendredis et samedis
de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le dimanche de 10h à 18h

► Horaires d'hiver

Du 16 octobre au 14 mars inclus
Les lundis, mercredis, vendredis et samedis
de 10h à 12h et de 14h à 17h
Le dimanche de 10h à 17h

► Jours de fermeture :

Chaque mardi et jeudi, le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai,
le 25 décembre.

Contacts :

Service Environnement

01 30 66 50 06

Déchetterie

01 34 82 99 21



Guide de la déchetterie

à usage des Élancourtois



La déchetterie pour qui ?

La gestion de la déchetterie étant **communale**, son accès est **réservé aux habitants d'Elancourt** et aux artisans ou commerçants dont le siège social est situé sur la commune. Les professionnels domiciliés hors commune mais réalisant des travaux pour le compte de particuliers élancourtois pourront y accéder sur justificatif. (Attestation du maître d'ouvrage contresignée par le maître d'œuvre.)

Une déchetterie communale n'est pas habilitée à collecter des quantités industrielles de déchets. Les entreprises n'y ont donc pas accès.

La déchetterie par qui ?

- › **Maître d'œuvre et financement du chantier :** Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines + subventions Conseil Général et ADEME
- › **Gestion et fonctionnement :** Ville d'Elancourt
- › **Délégation de service public (2007/2010) :** SEPUR

Un peu d'histoire...

- › La déchetterie fait parler d'elle dès **1988**.
- › Deux études sont envisagées en **1999 et 2001**. En **2002**, la ville de Trappes se retire du projet.
- › **Septembre 2002 :** Elancourt vote la modification de son PLU en Conseil Municipal, pour la construction de la déchetterie. En **2003** une nouvelle étude est demandée par la Ville.
- › **2005 :** Vote du budget par la Communauté d'Agglomération.
- › **Fin 2006 :** Attribution du marché. Début des travaux en **février 2007**.
- › **Janvier 2008 :** Ouverture aux Élancourtois.

Dessine-moi... une déchetterie

Une déchetterie permet le recyclage et la valorisation des déchets non collectés dans le circuit classique de ramassage des déchets ménagers. En offrant une solution rapide et complète, elle a aussi pour mission de limiter les dépôts sauvages et la pollution.

Attention, une déchetterie n'est pas une décharge !

Certains déchets n'y sont pas acceptés* :

Ordures Ménagères › Votre système de collecte habituel en porte-à-porte ne change pas (bacs jaunes et verts).

Pneus et carcasses de véhicules › Les casses auto et certains garages les acceptent.

Déchets médicamenteux › Votre pharmacien peut vous conseiller.

**Cette liste est non exhaustive, le gardien est en droit de refuser un chargement s'il le juge non conforme au règlement.*

UNE DÉCHETTERIE EST UN LIEU CLOS, GARDIENNÉ, PROPRE ET CLASSÉ POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT QUI NE DÉGAGE NI ODEUR, NI POLLUTION.

• **9 bennes collectent vos déchets, mais c'est vous qui triez !**

- › Gravats (pierres, carrelages, plâtres...)
- › Déchets végétaux
- › Cartons (sans matière plastique)
- › Ferrailles et métaux
- › Bois, hors déchets verts
- › Tout venant (meubles, électroménager...)

• **Le gardien** contrôle votre chargement, vos justificatifs et accompagne votre démarche de tri

• **Local à produits toxiques :**

Piles, batteries, peintures, huiles...
Ce local est clos, seul le gardien y a accès, c'est donc à lui qu'il faut remettre ces déchets.



• **Pour accéder à la déchetterie, il faut :**
un véhicule, un justificatif de domicile, une pièce d'identité et... des déchets !